



COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL CANDIDATURE LEADER 2023 - 2027

PAYS DE THIÉRACHE - PETR
7, Avenue du Préau
BP108 - 02140 VERVINS

☎ (+33) (0)3 23 98 19 20

✉ mcarpentier@pays-thierache.fr

🏠 pays-thierache.fr

THIÉRACHE
LE PAYS NATURE



LEADER est l'acronyme de « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Bien plus qu'un fonds européen, il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets adaptés aux défis d'un territoire rural, en réponse à une stratégie définie par les acteurs de terrain. L'objectif de LEADER est de favoriser un développement équilibré des zones rurales pour tous ceux qui y vivent, travaillent ou sont de passage.

Avec LEADER, l'Union européenne propose aux acteurs de Thiérache de gérer des crédits européens, avec pour seul objectif : soutenir des projets pilotes pour le développement du territoire. Depuis 2007, le Pays de Thiérache porte le dispositif LEADER : bientôt un 3e dispositif pour les années 2023-27 ?

1. LEADER ou l'Europe au service de la ruralité

Depuis plus de 30 ans, LEADER agit pour les zones rurales. Rattaché au 2e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), l'enjeu est d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales.

Comment ? En cofinçant des projets via le Fonds Européen Rural (FEADER). Rattaché au 2e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), l'enjeu est d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales. Comment ça marche au quotidien ? Des partenaires publics et privés se réunissent au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) : élus locaux, entreprises, associations, société civile, ... tous élaborent en co-construction une stratégie locale pour le développement du territoire, la mettent en application, sélectionnent les projets présentés et valident leur montant de subvention. Le périmètre d'action du GAL est celui des 4 communautés de communes membres du PETR.



CONTEXTE DE L'ÉVÉNEMENT

Dans le cadre de la future candidature du Pays de Thiérache au programme LEADER 2023-27, le Groupe d'Action Locale (GAL), groupe de partenaires publics et privés qui mettent en application le programme au local, a souhaité réunir toutes les forces du territoire dans cette perspective. Le 4 mai dernier, 40 participants se sont réunis à Vervins pour réfléchir ensemble au programme LEADER de demain.

2. Bilan du programme 2014-22 en Thiérache : chiffres clés, typologie des projets soutenus et préconisations

Stratégie du GAL et chiffres clés
Thématiques de travail depuis 2014 :

- La promotion des atouts du Pays de Thiérache ;
- La promotion des savoir-faire et la valorisation des patrimoines ;
- L'amélioration de la qualité et le maillage des services culturels, sportifs et jeunesse ;
- Le soutien aux acteurs de l'économie locale (artisans, commerçants, prestataires de services) ;
- Des actions de coopération avec d'autres GAL au niveau national ou européen.

Environ 2 millions d'euros de crédits FEADER en faveur du maintien de commerces de proximité, de festivals de musique et actions culturelles grand public, de la création d'hébergements touristiques ou encore la valorisation des ressources agricoles et paysagères. Au total, environ 80 projets rendus possibles grâce au soutien de l'Europe, pour un montant moyen de 19 000 euros.

2. Conclusions du programme actuel et préconisations :

Le GAL se positionne sur le prochain programme dès maintenant. Le GAL de Thiérache et 6 autres GAL de Picardie ont confié l'évaluation finale du programme à un cabinet d'études en charge d'émettre des préconisations, de souligner les forces et les faiblesses du dispositif en région Picardie, mais surtout à l'échelle de chaque territoire.

En Thiérache, voici les principales conclusions du programme 2014-22 :

ATOUS

Accompagnement technique efficace
Articulation avec dispositifs locaux et/ou régionaux (PACTE, CRT, PAT)
Stratégie transversale adaptée aux défis du territoire

MENACES

Guichet unique (levier financier)
Disparition du programme en Thiérache (candidature non retenue)

FAIBLESSES

Volets « services à la population » et « transition écologique » peu traités

Difficulté à mobiliser les porteurs de projets privés sur le long terme

Articulation des dispositifs financiers jugée complexe

OPPORTUNITÉS

Promotion et communication

Mutualisation des acteurs

Mobilisation des habitants (démarche ascendante)

Projets de coopération

Rigueur des porteurs de projet (gestion de projet)

3. Calendrier prévisionnel et cadre réglementaire

Entre fin 2021 et début 2022, le GAL s'est positionné comme futur territoire LEADER en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Hauts-de-France. L'AMI est une première phase d'identification des GAL, avant la publication de

l'appel à candidatures, dont le calendrier et les modalités restent à définir.

Courant 2022, l'ensemble des partenaires locaux seront sollicités pour co-construire une stratégie locale pour le développement du territoire : Quels besoins en Thiérache ? Quels enjeux ? Quelles

thématiques de travail ? Quels types de projets soutenus par LEADER pour les années à venir ?

Ce serait le 3e programme porté par le Pays, si sa candidature est retenue par la Région. Le programme LEADER devrait être opérationnel à l'été 2023.

ATELIER 1 : Méthodologie de travail et perspectives 2023-27

Animé par Virginie Fleury, directrice du PETR

Objectif : répondre à l'appel à candidatures de la Région Hauts-de-France

Problématique : **Quelle animation territoriale dans le cadre de l'élaboration de la candidature du Pays au prochain programme ?**

Contexte : Retour sur l'élaboration de la candidature LEADER 2014-20. Mission confiée à un bureau d'étude avec l'organisation de 2 séminaires où

étaient conviés les acteurs du territoire dans l'objectif de définir les grands enjeux et les orientations du programme en Thiérache. Approche descendante.

Préconisations et pistes d'actions :

- Les acteurs du territoire doivent se réapproprier le sujet, les enjeux et orientations doivent vraiment venir d'eux. Le pilotage de la démarche pourrait non pas se faire via le bureau d'étude mais via un acteur du territoire spécialisé sur la thématique à l'étude. Tendre vers une approche ascendante. Exemple : la METS pourrait piloter la démarche et animer les séminaires sur le thème du commerce de proximité.

Le fait d'impliquer autant les acteurs du territoire leur permettrait de mieux s'approprier le sujet et d'en faire de vrais ambassadeurs du dispositif LEADER. Cela donnerait peut-être plus confiance également aux personnes conviées aux séminaires de voir que ces derniers sont pilotés par des acteurs du territoire qui connaissent bien leur sujet plutôt que par un bureau d'étude extérieur.

- La présence d'un bureau d'étude serait tout de même indispensable pour garantir le bon cadrage des débats, pour accompagner et driver le pilote ainsi que pour coordonner la

accompagner et driver le pilote ainsi que pour coordonner la démarche générale qui doit garder un fil conducteur, en lien avec le Pays de Thiérache. Le bureau d'étude serait également chargé de la rédaction de la candidature.

- Sur l'idée d'impliquer les habitants au stade de l'élaboration de la candidature : il est jugé préférable de ne pas les impliquer à ce stade afin de ne pas leur donner de faux espoirs dans l'hypothèse où la candidature ne serait pas retenue

et qu'aucune suite ne soit donnée au programme. À ce stade, rien ne garantit que le dispositif LEADER soit reconductible pour les années à venir.

ATELIER 2 : Les fondamentaux de LEADER et l'éligibilité des dossiers

Animé par Margaux Carpentier, animatrice LEADER

Objectif : définir les critères à retenir pour chaque dossier sollicitant une aide FEADER

Problématique : Quelle sélection des dossiers, au regard des caractéristiques du programme et des défis du territoire ? Qu'est-ce qu'un projet éligible, au titre de LEADER ? Quelle évaluation des dossiers ?

Contexte : Réflexion autour des fondamentaux de LEADER et de la grille de notation utilisée par les membres, au moment de la programmation des dossiers. La sélection des projets se fait à l'issue d'une audition des porteurs de projets. La grille d'analyse est systématiquement utilisée pour déterminer les projets pouvant prétendre à une aide FEADER. Cette grille reprend les grands principes du programme. Chaque GAL est libre d'intégrer les critères qu'il souhaite, au regard des enjeux du territoire et des exigences européennes.

Constat : grille de notation peu voire pas adaptée, cadre trop rigide.

Préconisations et pistes d'actions :

- Ouvrir le cadre et libérer les initiatives locales, tout en répondant aux exigences européennes et aux fondamentaux de LEADER ; une grille plus lisible et plus adaptée à la typologie des porteurs et projets présentés. Comment ? Adapter la grille de notation en fonction de la typologie du porteur de projet (public/privé) et des fiches actions. Associations, collectivités et TPE/PME n'ont pas les mêmes enjeux au moment de déposer un dossier de subvention (cf. viabilité économique de la structure).

- Critères à retenir :
 - Rayonnement & attractivité du territoire, au-delà des frontières du Pays, tout en préservant le patrimoine et ressources locales ;
 - Développement local, social, culturel (échelle Pays ou EPCI ?) ;
 - Bénéfices du projet et impact pour la population ; capacité à attirer de nouvelles populations sur le territoire ;
 - Communication, valorisation, évaluation et perspectives du projet ;

Logique partenariale (ex : volonté de travailler avec des entreprises au local).

- Modalités de notation : graduel (entre 1 et 5) ou factuel et quantifiable (OUI/NON)
Proposer une notation en amont du comité de programmation : présélection par le GAL au moment de l'audition, plutôt qu'émettre un avis (défavorable ? Confirmer, challenger puis valider le projet en comité de programmation. Challenger les porteurs ?

- Mise en perspective avec d'autres GAL (échange de bonnes pratiques sur les grilles de notation) pour optimisation des critères.

Objectif principal de l'utilisation de cette grille : optimiser le montant FEADER pour chaque projet présenté.

ATELIER 3 : Groupe d'Action Locale et gouvernance

Animé par Alexia Barroche, chargée de mission diagnostic agriculture & alimentation

Objectif : déterminer les modalités de mise en œuvre du programme en Pays de Thiérache

Problématique : quel(s) rôle(s) donner aux membres du GAL ? Quel fonctionnement pour 2023-27 ?

Contexte : Le GAL est composé de 2 instances : l'équipe technique et le comité de programmation. Le GAL se réunit 4 à 6 fois par an pour juger de la bonne recevabilité des dossiers, les sélectionner et valider leur montant de subvention.

Préconisations et pistes d'actions :

- Fréquence des réunions
 - Les horaires : en pleine journée ? En soirée ?
 - Fréquence de réunion liée au nombre de dossiers à présenter /

à programmer

- Caler les réunions du comité de programmation en fonction des échéances des projets

- Combien de membres ? Qui ?
 - Désignation de nouveaux élus (attention aux élections municipales, démission élu, etc.)
 - Que fait-on sans double quorum ? Pourquoi il y a des absents ? Modifier l'équilibre
 - Porter l'expérience par les porteurs. Inciter les porteurs de projets à rejoindre le GAL (=

- expérience du circuit de gestion d'un projet)
- Recrutement de nouveaux membres : porte à porte, presse, communication dans les médias, envoi de communiqués de presse.
 - Partenariat avec Maison de l'Europe de la Grande Thiérache
 - Qui sont les représentants ?
 - Connaitre les noms, les membres
 - Cohérence dans les 4 EPCI /
 - Répartition sur les 4CC
 - Importance d'avoir des membres motivés et ambitieux pour le territoire, peu importe la CC ou collège privé/public
 - Avoir des experts thématiques

- dans le GAL (qui seront financés par LEADER). Penser aux syndicats professionnels : les informer de l'existence du programme et de son fonctionnement
- Profiter du réseau de la METS
 - Comment ?
 - Séance thématique. Thématiser les réunions.
 - Pour quoi faire ?
 - Comment aider sur tous les EPCI ?
 - Innovation : attention à la définition (mot valise. Qu'est-ce qu'on met dedans ?) Penser « ruralité » plutôt qu' « innovation ».
 - Mettre en avant la ruralité.

- Effet incitateur. Effet levier. Effet accélérateur.
- Pour aller plus loin :
 - Promotion = rôle du GAL ?
 - Compliqué de faire de la promotion en dehors des réunions
 - Les Points d'Information pour la Vie Associative (PIVA) : relais intéressant pour promotion des fonds LEADER et des actualités du programme en Thiérache ?